

**PROGRAMME DE VEILLE 2019 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
SUR LES SOCIETES DU SBF 120**

ALERTE N° 66 CONCERNANT FAURECIA SE

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG publie depuis 1998 un code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations de l'AFG sur le gouvernement d'entreprise » (dernière mise à jour en 2019) et alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que la loi de sécurité financière du 1er août 2003 rend obligatoire l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC et demande aux sociétés de gestion d'indiquer les motifs pour lesquels elles ne les auraient pas exercés.

✂

FAURECIA

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 28 MAI 2019

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 21 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 9,8% du capital par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2019 :
Titre I-C 1-2 (b)

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitées à des obligations convertibles).

- RESOLUTION 22 : Option de sur allocation (green-shoe)

Analyse

La résolution 22 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans la résolution 21 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2019 :
Titre I-C 1-2 (b)

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 9,9% du capital par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

GOUVERNANCE

1. Composition du conseil de FAURECIA SE

Le conseil d'administration de FAURECIA SE comportera, à l'issue de l'assemblée générale 53,8% de membres libres d'intérêts, en conformité avec les recommandations de l'AFG s'agissant d'une société contrôlée (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Michel de Rosen	Président	Libre d'intérêts	100%	M	68	FR	3	2020	0	3		P	
	Patrick Koller	Directeur Général	Non-libre d'intérêts	100%	M	60	DE	2	2021	1	1			
	Daniel Bernardino	Représentant des salariés	Non-libre d'intérêts	100%	M	48	PT	2	2021	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Philippe de Rovira	Représentant d'actionnaires	Non-libre d'intérêts	100%	M	45	FR	1	2021	1	1		M	
	Olivia Larmaraud	Représentant d'actionnaires	Non-libre d'intérêts	100%	F	61	FR	3	2020	0	1	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Peter Mertens	Relations d'affaires	Non-libre d'intérêts	n.a	M	58	DE	Nouveau	2023	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Grégoire Olivier	Représentant d'actionnaires	Non-libre d'intérêts	100%	M	58	FR	1	2023	1	1			
	Robert Peugeot	Représentant d'actionnaires	Non-libre d'intérêts	100%	M	69	FR	12	2021	1	6			M
	Emmanuel Pioche	Représentant des salariés	Non-libre d'intérêts	100%	M	53	FR	2	2021	0	1			
	Odile Desforges		Libre d'intérêts	100%	F	69	FR	3	2020	0	5	P		
	Linda Newton Hasenfratz		Libre d'intérêts	100%	F	52	CA	8	2020	1	2			P
	Penelope Herscher		Libre d'intérêts	100%	F	58	US	2	2021	0	4			M
	Valérie Landon		Libre d'intérêts	100%	F	56	FR	2	2021	0	2	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Yan Mei		Libre d'intérêts	n.a	F	63	CN	Nouveau	2023	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Denis Mercier		Libre d'intérêts	n.a	M	59	FR	Nouveau	2023	0	1			

2. Spécificités

De la forme de société européenne (SE) résultent notamment des conséquences en matière de comptabilisation des votes aux assemblées générales, les votes d'abstention n'étant pas comptabilisés comme des votes négatifs comme le prévoit le droit français, au risque de diluer les messages des actionnaires à l'attention de la société à l'occasion des votes à l'assemblée générale.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET